Département du Morbihan

COMMUNE DE BADEN

Route de Port-Blanc

"Le Clos Mané Ormand"

Permis d'aménager n° PA05600813Y0007 du 11/12/2013

PLAN DE VENTE et DE BORNAGE

AVEC DESCRIPTIF DU TERRAIN A BATIR (Art. L111-5-3 du Code de l'Urbanisme)

Article L111-5-3 du Code de l'Urbanisme:
" Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat."

Plan de situation (sans échelle)

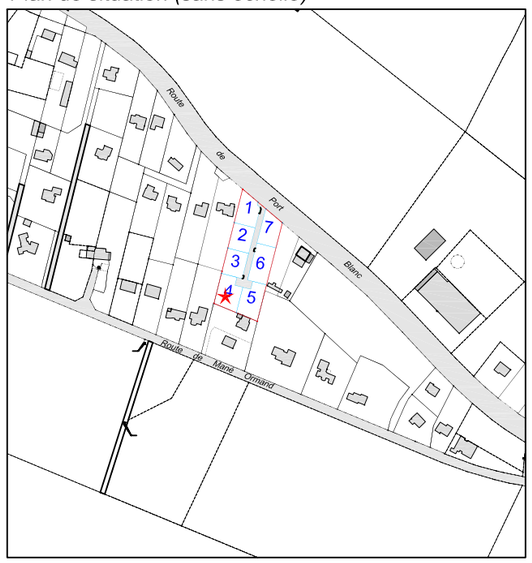

Terrain objet du descriptif :

LOT 4 (40A Route de Port Blanc)

Références cadastrales : Section ZR - n°717

- Superficie totale : 604 m²

- Surface de plancher maximale autorisée : 269 m²

Descriptif des limites :

- Les limites joignant les points E, F et A sont conformes au procès-verbal de bornage dressé le 14/03/2014 par M. Alain RIOU, géomètre-expert à Vannes.
- Les limites joignant les points A, B, C, D et E résultent de la division de la parcelle ZR n°98 (document d'arpentage n°1872W du 22/05/2014 dressé par M. Alain RIOU, géomètre-expert à Vannes)

géo bretagne sud

Aménagement durable
Environnement et paysages
Ingénierie VRD
Droit de l'urbanisme
Géomètres-experts

Parc d'Activités de Laroiseau
8 rue Ella MAILLART
BP 30185 56005 VANNES CEDEX

Tel : 02 97 47 23 90
Fax : 02 97 42 76 03
E-mail : vannes@geobretagnesud.com
Web : www.geobretagnesud.com

DOSSIER n°11v598

Dressé le 27 Mai 2014

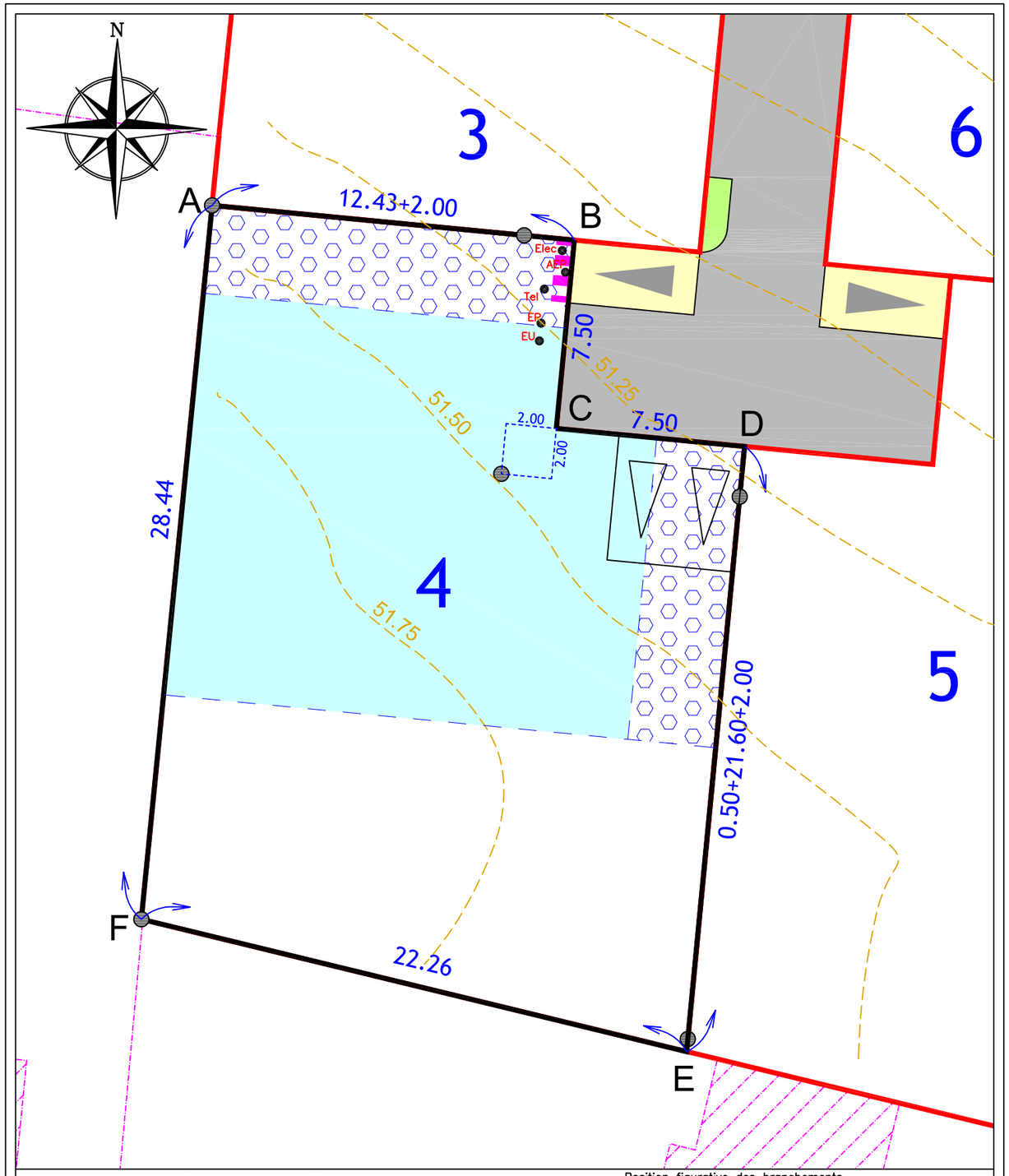

LEGENDE

0 5m ECHELLE 1/200

5.00 Cotation périmétrique des lots
Voie de circulation
Espace vert commun
Emplacement de stationnement commun
2 places de stationnement non closes obligatoires (emplacement conseillé)
Zone d'implantation des constructions
Zone d'implantation des constructions dont la hauteur est limitée à 3,5 mètres
Accès des véhicules au lot interdit
Application cadastrale
Borne
Courbes de niveau du terrain naturel avant travaux (nivellement non rattaché au système NGF-IGN69)

Position figurative des branchements

- EU Eaux usées
- EP Eaux pluviales
- Elec Electricité
- Tel Citerneau téléphone
- AEP Citerneau eau potable

IMPORTANT :
Position des branchements
Les indications sont figuratives, non opposables et pourront subir des modifications importantes (angle opposé de la propriété parfois) en fonction des contraintes et obligations imposées par les services concessionnaires lors de la validation des plans d'exécution des travaux ou lors de la réalisation des travaux. Dans tous les cas, les constructeurs devront se référer aux emplacements réalisés après travaux.